

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 14 MAI 2019
CONCERNANT LES COMPTES 2018**

Présentation des comptes 2018 - Commentaires

La présentation des comptes 2018 se réfère au budget 2018 adopté par le Conseil général en date du 12 décembre 2017.

Elle comporte les documents suivants :

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2018
- Comptes des investissements 2018
- Bilan au 31.12.2018
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes :

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2018
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2018.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2018 se résume comme suit :

Revenus	CHF 10'862'279.68
Charges	<u>CHF 10'731'193.27</u>
Excédent de revenus	CHF 131'086.41

Le budget 2018 prévoyait un bénéfice de CHF 130'290.75.

Il est rappelé que depuis 2015, il a été décidé d'effectuer des imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires dans les différents chapitres les plus importants.

Certains postes de charges et de produits 2018 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION

(Charges -17'467.52; Revenus + 6'238.67)

010. Administration

(Charges -19'762.00)

Les jetons et vacations du Conseil communal (compte 010.300.02) sont moins élevés que le budget de CHF 15'756.25. Il y a eu moins de vacations que prévues.

020. Administration générale

(Charges +2'158.43; Revenus +4'175.25)

Seul un dossier de naturalisation a été traité. Les frais de la commission de naturalisation (020.300.00) sont par conséquent moins élevés de CHF 1'331.25 que le budget. Les émoluments (020.439.00) sont également plus bas de CHF 1'200.00.

Les salaires du personnel administratif (compte 020.301.00) sont moins élevés de CHF 9'856.45 que le budget qui s'explique par une réserve générale pour d'éventuelles gratifications qui n'ont pas été attribuées en 2018.

Le dépassement de CHF 14'147.30 au compte 020.310.03 (Site internet) est dû au changement de prestataire et la création d'un nouvel site internet pour un coût de CHF 19'483.00.

Le compte 020.311.00 (Achat de machines et mobilier de bureau) est de CHF 9'004.80 plus élevé que le budget, essentiellement dû à l'achat d'un écran multimédia pour CHF 8'645.00 pour la salle du conseil.

Au compte 020.311.01 (Achat de matériel/logiciels informatiques), il y a un dépassement de CHF 11'124.30 au budget. En 2018, notre fournisseur de logiciel du Groupe T2i Suisse SA a mis à jour la plupart de ses modules de travail (Citizen-HRM-Youdoc-Xpertmeeting). Nous avons été contraints de les acquérir même s'ils n'étaient pas prévus au budget.

Les problèmes rencontrés avec nos mises à jour ainsi que le changement du réseau ont généré des frais d'interventions informatiques (compte 020.315.02) supérieures de CHF 5'374.20 au budget.

Les frais de ports et de téléphone (compte 020.318.03) sont inférieurs au budget de CHF 9'011.62, cela est principalement dû au fait qu'il y a eu moins d'envois postaux que prévus.

Le compte remboursements d'assurances et de tiers (020.436.02) présente un produit non budgété de CHF 7'795.05. Ce revenu provient principalement des pertes de gain accident versées par l'Axa.

1. ORDRE PUBLIC

(Charges -109'044.64; Revenus -70'191.12)

140. Police du feu

(Charges -16'378.51; Revenus -1'808.75)

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 62'132.69, soit CHF 14'378.51 de moins que le budget, cette participation étant liée au coût total du CSPi M.A.N.

141. Police du Feu CSPi M.A.N.

(Charges et Revenus -42'000.06)

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

Sur le compte 141.311.00, le compresseur, reporté au budget pour CHF 35'400.-, n'a finalement pas été acheté.

Les frais de rénovation des locaux, prévus au budget du compte 141.315.00 ont été transférés au compte 141.311.01 pour CHF 15'499.45. Ils feront l'objet d'une subvention par l'ECAB.

150. Militaire

(Charges -43'885.25; Revenus -22'002.85)

Les travaux de rénovation du stand de tir prévus au budget de fonctionnement 2018 ont été reportés dans le budget des investissements 2019.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

(Charges -63'127.25; Revenus +37'685.74)

210. Cycle scolaire obligatoire

(Charges -67'356.00; Revenus -880.70)

Malgré une prévision à la hausse des coûts sur les achats de fournitures scolaires (compte 210.310.00) et les activités éducatrices, ludiques, culturelles et sportives (compte 210.310.03) ceux-ci ont été inférieurs de CHF 9'490.60, respectivement CHF 3'064.70 au budget accordé.

Les dépenses au compte 210.311.01 (Entretien et rempl.matériel et maintenance informatique) sont inférieures de CHF 6'686.65 au budget du fait qu'une partie du remplacement du parc informatique n'a pas été effectué.

Les charges liées au cycle d'orientation (compte 210.352.01) sont inférieures au montant budgété de CHF 34'402.00.

218. Accueil extrascolaire

(Charges +16'506.85; Revenus +34'553.84)

Les salaires de l'accueil extrascolaire (compte 218.301.00) sont supérieurs au budget de CHF 7'840.50, du fait d'un nombre d'enfants placés plus important.

La participation des parents (compte 218.433.01) est plus élevée que budgétée de CHF 35'004.59. Un nombre d'enfants inscrits en hausse, des revenus déterminants supérieurs ainsi qu'une augmentation des frais de repas expliquent cette différence.

290. Administration scolaire

(Charges -13'029.85; Revenus +4'012.60)

Le compte 290.311.00 (achat de machines et de mobilier) dépasse le budget de CHF 7'841.40. Des parois acoustiques non budgétées ont été acquises pour CHF 8'177.25.

Le budget de CHF 60'000.00 du compte des frais d'électricité, de chauffage et d'eau (compte 290.312.00) est supérieur de CHF 22'317.25 aux frais effectifs. La citerne de mazout n'a été remplie qu'une fois en 2018, en raison du coût élevé du mazout. Il a été reporté en février 2019

Les frais de piscine, supérieurs de CHF 4'343.30 au budget (compte 290.317.00) restent stables par rapport à 2017. Le budget devra donc être adapté.

3. CULTURE ET LOISIRS

(Charges -61'681.11; Revenus +6'263.38)

300. Culture

(Charges +7'917.94; Revenus +3'151.83)

Il y a eu plus de manifestations organisées sur 2018 que prévues.

330. Bancs publics et chemins pédestres

(Charges -6'095.35; Revenus -417.00)

Les frais d'entretien des espaces verts (compte 330.314.00) ont été moins élevés de CHF 4'661.25 que prévus au budget.

Les frais du compte 330.314.02 (entretien du marais de Rosé) sont supérieurs de CHF 6'869.80 au budget. Le remboursement de ces frais (compte 020.436.01) étant décalé d'une année par rapport au budget, ils seront compensés en 2019.

340. Sport

(Charges -59'645.45)

Les frais d'achats pour les installations sportives (compte 340.311.00) sont inférieurs au budget de CHF 10'653.95. Les coûts sont reportés sur un investissement en 2019.

Les amortissements (compte 340.390.01) prévus pour la halle de sport sont reportés d'une année du fait que l'investissement n'était pas terminé à fin 2017.

351. Centre de loisirs

(Charges -5'270.95)

La commission animation jeunesse (compte 351.300.00) n'a pas été constituée, c'est la commission culturelle qui a poursuivi son activité jusqu'à ce jour.

4. SANTE

(Charges +12'813.80; Revenus +666.55)

410. Homes médicalisés

(Charges +7'943.65)

Notre participation à la subvention cantonale des soins spéciaux (compte 410.351.00) est supérieure de CHF 7'660.35 au budget.

440. Soins à domicile

(Charges +7'203.70; Revenus +2'666.55)

Notre participation aux indemnités forfaitaires (compte 440.352.02) est supérieure de CHF 7'056.55 au budget.

5. AFFAIRES SOCIALES

(Charges +31'721.77; Revenus +119'602.64)

540. Structures d'accueil de la petite enfance

(Charges +15'303.12)

Il y eu plus d'enfants placés chez les mamans de jour. De plus, les contrats des mamans de jour ont été revus avec l'introduction d'une 5^{ème} semaine de vacances et d'un 13^{ème} salaire.

542. Ecole maternelle

(Charges -1'635.65 ; Revenus -5'148.25)

Le nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle a baissé depuis la rentrée 2018-2019 d'où une baisse par rapport au budget du compte 542.433.00 (Ecolages, inscriptions école maternelle) de CHF 5'085.00.

550. Invalidité

(Charges -22'714.40)

Notre participation aux charges liées pour les institutions pour handicapés a été bouclée avec des charges plus élevées que budgétées de CHF 22'714.40.

580. Aide sociale

(Charges -2'948.60; Revenus +124'750.89)

Les frais d'obligation de prise en charge des cotisations AVS pour les personnes assistées dépassent une nouvelle fois le budget, pour 2018 de CHF 4'412.60 (compte 580.303.01).

Le remboursement des bénéficiaires 2016 par ARCOS génère un revenu non budgété de CHF 52'621.69 dans le compte 580.436.03.

La facture cantonale finale pour la mise en œuvre de la législation sur l'aide sociale étant moins élevée que prévue au budget, elle a généré un revenu non budgété de CHF 74'473.35 (compte 580.451.00).

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(Charges +114'114.85; Revenus +33'307.42)

620. Routes communales et génie-civil

(Charges +116'739.54; Revenus +26'719.20)

Dans le compte 620.309.00 (Formation personnel), CHF 8'000.00 étaient prévus pour la formation d'un employé (permis poids lourd). Cette formation a été décalée sur 2019.

Pour l'entretien des routes (compte 620.314.00), le dépassement de CHF 24'869.72 est dû aux frais non budgétés de la réfection du carrefour de Corjolens pour un montant de CHF 27'045.70. Une partie des frais a été compensée par l'utilisation du solde de la réserve d'un montant de CHF 3'412.65 (compte 620.482.01).

Les frais d'entretien hivernal (compte 620.314.01) sont inférieurs de CHF 8'475.20 au budget. Ceci est dû à un hiver moins rigoureux.

Le dépassement au budget du compte 620.315.00 (Entretien des véhicules et machines) de CHF 8'620.50 est dû aux frais d'expertise et de réparation des freins de l'Unimog.

L'augmentation des amortissements du dicastère pour CHF 104'485.00 s'explique par un amortissement extraordinaire du véhicule édilitaire pour CHF 145'000.00 et des investissements (Impasse des Agges-Aménagement des zones 30 km/h non terminés à fin 2017) qui décalent le début de l'amortissement à 2019.

Dans le compte 620.436.02 (Remboursement d'assurances et de tiers), un montant de CHF 9'700.00 provient d'une subvention non budgétée dans l'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public.

650. Transports publics

(Charges -2'386.69; Revenus +6'588.22)

Les frais du P+R de Rosé (compte 650.314.01) ont dépassé le budget de CHF 1'911.50, du fait du remplacement d'une carte électronique sur l'appareil.

Notre participation aux indemnisations d'exploitations cantonales (compte 650.351.00) est inférieure au budget de CHF 15'594.00 pour 2018.

Celle des transports pour l'Agglo (compte 650.352.00) est quant à elle supérieure de CHF 12'195.81 au budget.

Les ventes d'abonnements CFF (compte 650.434.00) sont moins importantes en 2018. La différence de CHF 7'537.00 par rapport au budget peut s'expliquer par les problèmes rencontrés avec le système informatique de réservation, qui n'indiquait pas le bon nombre de cartes disponibles.

7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT

(Charges +214'654.46; Revenus +243'145.71)

700. Approvisionnement en eau

(Charges et Revenus +127'079.09)

Le compte d'approvisionnement en eau s'équilibre après attribution à la réserve de CHF 62'424.72.

Les frais d'entretien (compte 700.314.00) sont supérieurs de CHF 8'405.01 au budget, mais ils comprennent des frais effectués pour l'AESO lors des travaux du pont de la Sonnaz pour un montant de CHF 26'409.20, qui ont été refacturés à l'AESO sur le compte 700.736.01 (remboursement de tiers).

Les taxes de raccordement encaissées ont servi à amortir un investissement d'où les écritures en charge au compte 700.332.00 et en produit au compte 700.480.00 pour un montant de CHF 59'523.89.

Dans le compte 700.736.01 (remboursement de tiers) figure, en plus des frais refacturés à l'AESO, un remboursement extraordinaire par l'AESO pour CHF 34'801.00.

710. Protection des eaux

(Charges et Revenus +106'004.32)

Le compte de protection des eaux est équilibré après une attribution à la réserve de CHF 9'257.56 (compte 710.380.00).

Le compte entretien et rénovation des installations (710.314.00) affiche un dépassement de CHF 16'467.77. Des travaux dans la zone industrielle ont été effectués à la place des travaux prévus sur le collecteur de Corjolens (Champ-Thomas). En outre, un mur de soutènement a dû être renforcé en amont de la place de parc de l'Auberge d'Avry pour CHF 4'450.00.

Les frais du compte 710.314.01 se composent essentiellement de l'abonnement à l'application CoMMap 9 ainsi que de la mise à jour SIT des couches du cadastre souterrain.

Les frais pour la mise à jour du PGEE (compte 710.314.02) sont inférieurs au budget de CHF 9'497.81.

Les frais d'étude de site pollué du Marais de Rosé, qui s'élèvent à CHF 8'442.50) n'ont pas été budgétés (compte 710.314.07).

Les frais d'étude pour EC/EU Avry-Centre (compte 710.318.00) s'élèvent à CHF 3'672.00. Ils ont été intégralement refacturés à Avry-Centre avec les frais de 2017 pour CHF 21'481.00 (compte 710.436.00).

Les charges liées à la STEP de Villars (compte 710.352.00) sont supérieures au budget de CHF 17'030.04. Les frais liés à l'assainissement des installations techniques pour CHF 15'830.85 n'étaient pas au budget.

Selon demande du Conseil général, les investissements de l'année sont désormais amortis directement par prélèvement au fonds de réserve du dicastère. Le montant est amorti via le compte 710.332.00 et prélevé à la réserve via le compte 710.480.00. Il s'élève à CHF 74'520.27 pour cette année.

720. Ordures ménagères

(Charges -14'755.45; Revenus -38'762.51)

Le nouveau règlement pour les déchets n'ayant pas encore été finalisé, les augmentations prévues sur les taxes n'ont pas pu être répercutées en 2018. D'où un écart de CHF 29'686.95 au compte 720.434.04 (taxes d'utilisation) et de CHF 10'000.00 au compte 720.434.05 (taxes déchets verts).

790. Aménagement du territoire

(Charges +1'950.90; Revenus +48'753.61)

Le compte 790.301.01 (Salaires service techn.-constructions) est inférieur de CHF 18'311.00 au budget du fait que le poste est resté vacant durant 2 mois.

L'émolument du SeCA pour les frais d'aménagement et de révision du PAL se monte à CHF 23'965.00 (compte 790.318.04). Le solde concerne le traitement du dossier juridique de révision partielle du PAL et du PAD Avry-Centre.

Au compte 790.318.05 (Frais d'étude d'aménagement et mobilité), les frais sont inférieurs de CHF 26'020.85 au budget. Au compte 790.318.05 (Frais d'étude d'aménagement et de mobilité), les frais sont inférieurs de CHF 26'020.85 au budget. Les frais d'honoraires relatifs au dossier Transaglo vers Villars-sur-Glâne n'ont pas été facturés car la préparation du dossier d'examen préalable n'a pas abouti en 2018, il sera prêt en 2019.

Les frais de géomètre et registre foncier sont inférieurs de CHF 13'039.00 au budget (compte 790.318.06). Le verbal pour les Agges n'a pas été réalisé.

Les autorisations de construire facturées (compte 790.431.00) sont supérieures de CHF 17'135.00 au budget.

Les frais refacturés à Avry-Centre (compte 790.436.03) pour CHF 57'755.95 reprennent les frais des urbanistes (compte 790.318.08) pour CHF 37'230.00 et les avis de droit et procédures (compte 790.318.04) pour un montant de CHF 20'525.95.

8. ECONOMIE

(Charges -2'659.40; Revenus +611.93)

Les indemnités aux agriculteurs pour la réduction des nitrates (compte 800.351.01) d'un montant de CHF 3'149.50 sont inférieures au budget.

9. FINANCES ET IMPÔTS

(Charges -34'611.94; Revenus -291'822.24)

900. Impôts

(Charges -11'516.18; Revenus -347'460.64)

Les recettes 2018 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05 et compte 900.400.06) et morales (compte 900.401.02 et compte 900.401.03) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été faites.

Les années antérieures à 2017 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Selon recommandation du Service des communes, lors de l'établissement du budget, nous ne tenons pas compte des impôts à encaisser pour les années antérieures, puisque le budget de l'année devrait être décidé en fonction des revenus de l'année en cours. Cela précisé, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde négatif de CHF 416'263.70 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde positif de CHF 271'309.00. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures, les comptes de bénéfice (compte 900.401.00) présentent un solde négatif de CHF 235'421.10 et sur le capital (compte 900.401.01) un solde négatif de CHF 80'202.80. Au vu des variations prévisibles, nos provisions sur les impôts courants ont également été adaptées en conséquence. Ceci génère des variations positives de CHF 80'700.00 sur les personnes physiques et négatives CHF 147'784.90 sur les personnes morales.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été inférieurs au montant budgété pour CHF 45'508.45.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétés. Pour cette année ils ont un résultat supérieur au budget de CHF 246'217.90.

940. Capitaux et emprunts

(Charges -87'661.04; Revenus -88'489.05)

Les intérêts sur nos emprunts (compte 940.321.00) sont de CHF 10'305.91 inférieurs au budget, les nouveaux emprunts ayant été négociés à un taux très bas.

Les amortissements obligatoires font l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 442'895.00 (compte 940.330.00), soit CHF 78'240.00 de moins que prévus. Ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements obligatoires (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

942. Immeubles

(Charges -61'789.12; Revenus +978.30)

Les frais d'entretien de la maison communale (compte 942.314.01) sont inférieurs de CHF 62'169.85 au budget. Les frais de rénovation prévus budgétés pour CHF 60'000.00 n'ont pas été effectués et font l'objet d'un investissement en 2019. Le lave-vaisselle a été changé (CHF 4'798.15).

Les honoraires pour l'estimation du parc immobilier ont été de CHF 5'514.35 supérieurs au budget (compte 942.318.07)

L'imputation interne des intérêts (compte 942.390.00) pour un montant de CHF 6'787.31 n'était pas budgétée.

943. Auberge Avry-Rosé

(Charges -20'126.75; Revenus -14'335.00)

Dans les frais d'entretien (compte 943.314.00), les travaux de rénovation ont partiellement été exécutés. Les fenêtres ont été changées pour un montant de CHF 20'974.55. De plus le remplacement de l'installation multimédia pour CHF 6'948.00 ainsi qu'une clôture galvanisée pour CHF 5'867.50 n'étaient pas budgétés. Le reste des travaux s'effectuera en 2019 et fait l'objet d'un investissement.

La subvention cantonale (compte 943.461.00) n'a pas encore pu être récupérée.

990. Clôture

(Charges +140'481.15 ; Revenus +157'484.15)

Tous les amortissements extraordinaires totalisant CHF 157'481.15 (compte 990.332.00) ont été décidés par le Conseil communal et ont fait l'objet d'une imputation interne dans les dicastères respectifs.

PRINCIPALES VARIATIONS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2018

Boucllement du service social et ARCOS	CHF 131'550.89
Participation pour le CO est de plus basse qu'annoncée	CHF 34'402.00
Produit accueil extrascolaire	CHF 35'004.59
Taxes voirie	-CHF 39'686.95
Impôts sur les gains immobiliers et les mutations présentent	CHF 247'217.60
Impôts des années antérieures non budgétés	-CHF 460'578.60
Impôts à la source	-CHF 45'508.45
Amortissements Scm moins élevés et répartition sur dicastères pas budgété	CHF 78'240.00
Entretien maison communale	CHF 62'169.85
Variations inf. à CHF 30'000.- et commentées dans le message au CG	CHF 245'756.63
	<u>CHF 288'567.56</u>
Amort. extrao. véhicule édilitaire	-CHF 145'000.00
Amort. extrao. PAL	-CHF 12'481.15
	<u>CHF 131'086.41</u>

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF 1'589'099.11
Recettes d'investissement totales	<u>CHF 902'856.61</u>
Investissements nets	CHF 686'242.50

Le budget 2018 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 4'517'769.00 alors que des dépenses d'investissements pour CHF 1'589'099.11 seulement ont été effectuées.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2018.

BILAN

En vue du passage au nouveau plan comptable MCH2, nous avons mis à jour les valeurs comptables au bilan en fonction des crédits d'investissements ouverts auprès du Service des communes. Cette opération a été rendue nécessaire en raison de plusieurs amortissements extraordinaires qui n'avaient pas été pris en compte par le Service des communes. L'opération, neutre au niveau du compte de fonctionnement, engendre toutefois des modifications dans la valeur de certains biens au bilan. La valeur comptable du bâtiment communal (compte 1430.04) qui passe de CHF 412'000.- à CHF 945'000.- après amortissements obligatoires, en est l'exemple le plus frappant.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2018 la situation financière présente une dette de CHF 10'588'618.23 contre CHF 11'584'811.96 au 31 décembre 2017.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2018 à CHF 3'851'452.37.